

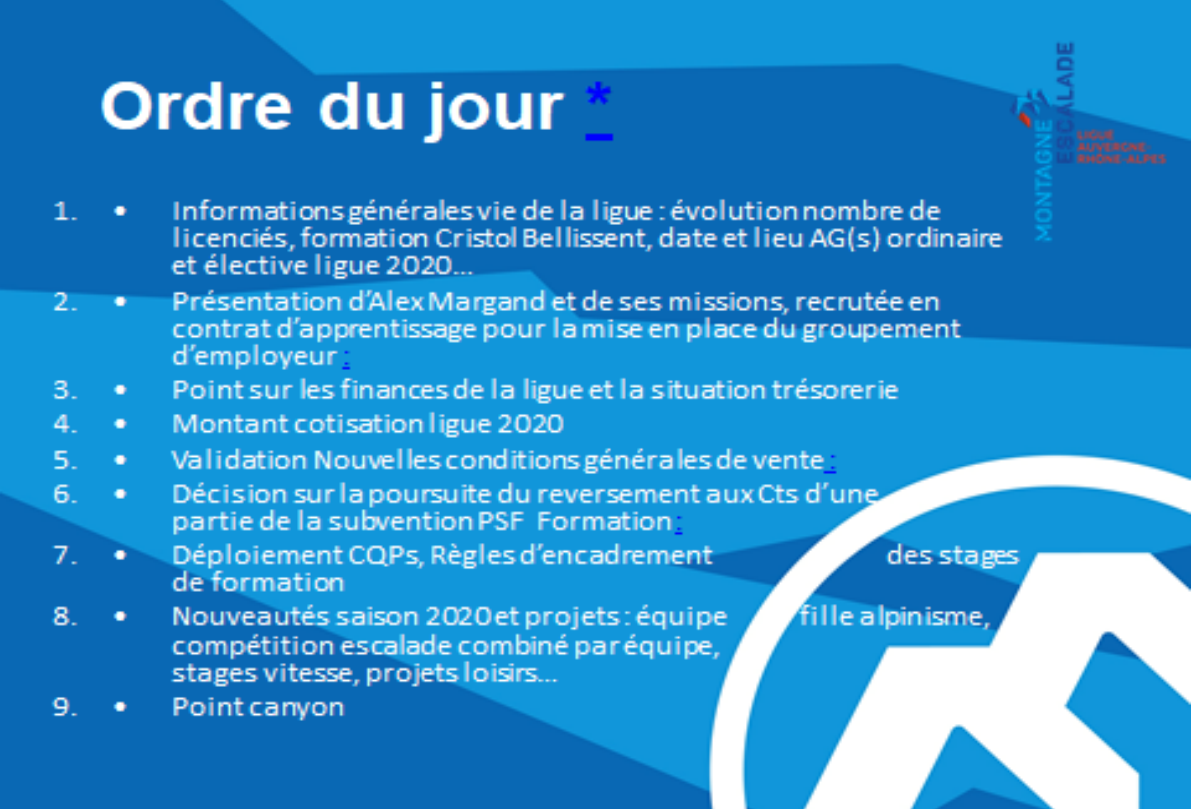
Compte rendu comité directeur ligue FFME Auvergne-Rhône-Alpes

Jeudi 21 novembre 2019 La Mulatière

Présents/excusés/absents :

Nom	Prénom	21-nov
Chemelle	Claude	1
Rey	Séverine	ex
Donnadieu	Jean	1
Mellin	Isabelle	ex
Fevre	Dominique	1
Soudan	Corinne	1
Legreneur	Pierre	ex
Bonnet Janicot	Marie Joëlle	1
Vincent	Gaspard	Abs
Berger	Monique	1
Serra	Pascal	1
Casado	Bénédicte	1
Jolly	Laetitia	1
Roux	Bruno	1
Noël	Nathalie	1
Melis	Jacqueline	1
Bellissent	Robert	ex
Germond	Olivier	1
Cristol	Bellissent	1

Ordre du jour :



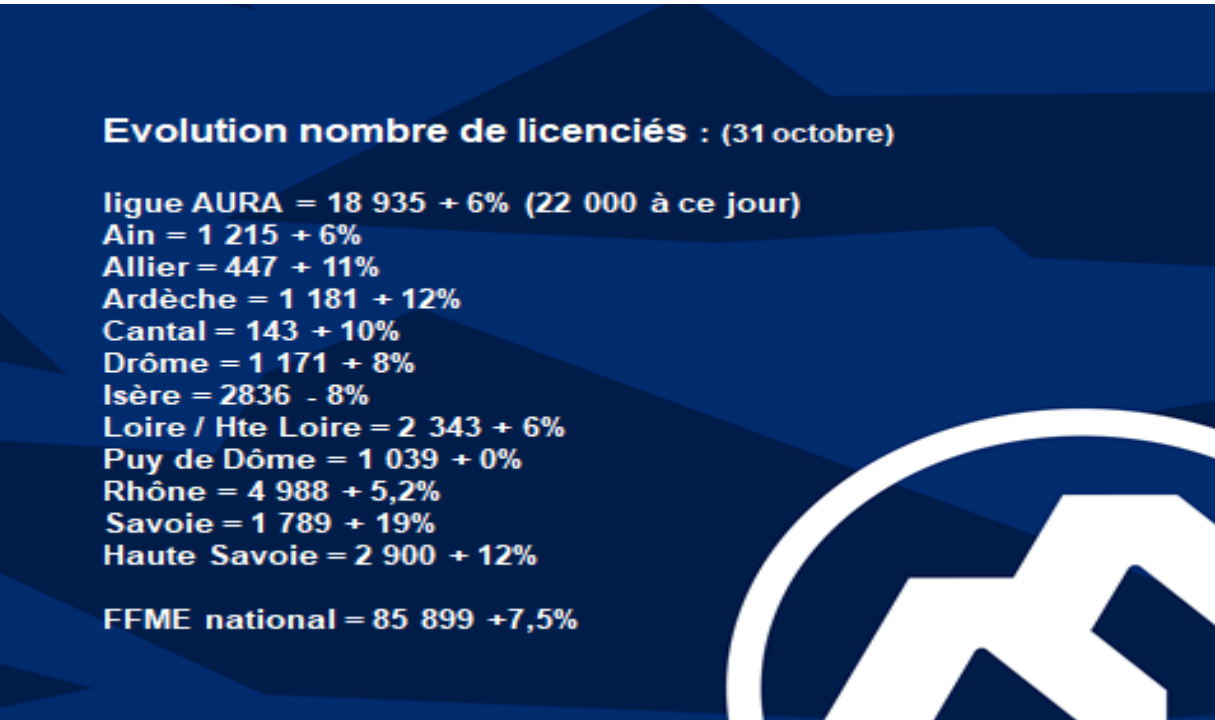
Ordre du jour *

- 1. • Informations générales vie de la ligue : évolution nombre de licenciés, formation Cristol Bellissent, date et lieu AG(s) ordinaire et élective ligue 2020...
- 2. • Présentation d'Alex Margand et de ses missions, recrutée en contrat d'apprentissage pour la mise en place du groupement d'employeur ;
- 3. • Point sur les finances de la ligue et la situation trésorerie
- 4. • Montant cotisation ligue 2020
- 5. • Validation Nouvelles conditions générales de vente ;
- 6. • Décision sur la poursuite du reversement aux Cts d'une partie de la subvention PSF Formation ;
- 7. • Déploiement CQPs, Règles d'encadrement de formation des stages
- 8. • Nouveautés saison 2020 et projets : équipe compétition escalade combiné par équipe, stages vitesse, projets loisirs... fille alpinisme,
- 9. • Point canyon

MONTAGNE ESCALADE
LIGUE AURA
RHÔNE ALPES

1/ informations générales :

1.1 Evolution nombre de licenciés



Evolution nombre de licenciés : (31 octobre)

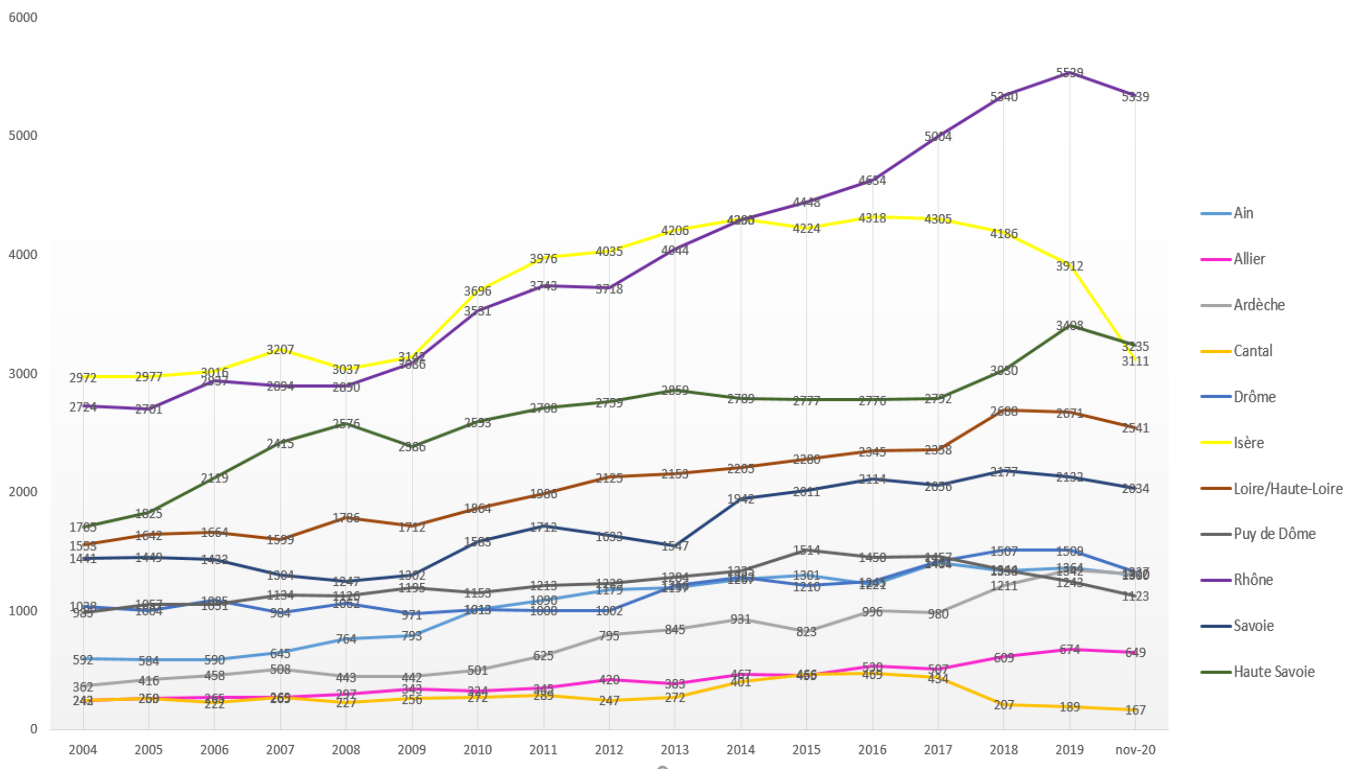
ligue AURA = 18 935 + 6% (22 000 à ce jour)

- Ain = 1 215 + 6%
- Allier = 447 + 11%
- Ardèche = 1 181 + 12%
- Cantal = 143 + 10%
- Drôme = 1 171 + 8%
- Isère = 2836 - 8%
- Loire / Hte Loire = 2 343 + 6%
- Puy de Dôme = 1 039 + 0%
- Rhône = 4 988 + 5,2%
- Savoie = 1 789 + 19%
- Haute Savoie = 2 900 + 12%

FFME national = 85 899 +7,5%

Progression intéressante dans la plupart des territoires (l'Isère a perdu 2 clubs partis pour la FFCAM : 555 licenciés au total). Sur le plan de la ligue + 6% avec un impact sur nos recettes.

Licences par départements



1.2 Problématiques RH

Une négociation est en cours avec les salariés techniciens (3 salariés concernés) pour changer de régime de travail. Passage au forfait jour. Les difficultés de comptabilisation, de suivi et les règles plus souples inhérentes au forfait jour permettront de faciliter la gestion du temps de travail pour la ligue et les salariés concernés.

Sur la ligue il y aura 2 régimes :

- Forfait jour cadres = 205 jours de travail (215 prévus par la CCNS) 2 cadres actuellement
- Forfait jour non cadres = 200 jours (au lieu de 215 CCNS) 1 salarié actuellement 4 à terme

Pour les non cadres le passage au forfait jour assorti d'une hausse de salaire de 15% prévu par la CCNS : application ligue = 5% en réduction temps de travail + 6% la 1ère année, + 4% 2ème année.

Après une période de l'année compliquée liée aux temps de formation de Cristol Bellissent, il a été décidé de terminer sa formation sur 2 ans : Report sur 2020 = 9 jours de présentiels + examen final + 2 dossiers + heures de stage pratique ; Il dispose d'ores et déjà de la plupart des prérogatives d'un DE. Ses interventions comme instructeur seront limitées à 10% de son temps de travail. Passage à temps partiel à l'étude (80 ou 90%).

Jean Donnadiou JD juge que le rythme de travail lors des ouvertures de compétition d'escalade ne satisfait pas la réglementation du travail. Il faut donc modifier nos organisations. Post réunion un groupe de travail va être constitué pour trouver des solutions

pragmatiques et efficaces. L'application de telles mesures ne pourra intervenir que pour la saison sportive 2020/21.

1.2 Assemblées générales électives :

Conformément à la loi sur le sport l'AG de la Fédération devra se tenir avant le 31 décembre qui suit les JO d'été : date retenue dimanche 17 décembre sur le seul aspect élection.

Le calendrier suivant a été adopté par la fédération

Déc-Jan-Fev 2019/20	AG annuelle de chaque CTs
Fev-mars 2020	AG annuelle « budgétaire » de chaque ligue
Avril 2020	AG annuelle FFME, modification RI et statuts-types
Décembre 2020	AG élective de la FFME
Fev-mars 2021	AG annuelle « budgétaire » de chaque ligue + AG élective + AG pour modification des statuts et adoption résolution relative à la durée du mandat 2021-2023 
Avril 2021	AG annuelle FFME + AG élective pour pourvoir aux (éventuels) postes vacants réservés aux présidents de Ligues

Problème posé : le CA de la FFME est composé principalement de 2 collèges :

- Les représentants des clubs : liste de 20 personnes
- + 6 présidents de ligue

Avec des élections de ligue qui interviennent après l'élection à la fédération les candidats aux postes de présidents de ligue ne seront peut-être plus ou pas encore présidents de ligue en février/mars 2021.

Les désignations des représentants des clubs par les CTs pour l'AG nationale d'avril 2020 seront les mêmes que pour l'AG élective de la fédération en décembre 2020. On peut jouer avec les suppléants

1.3 Assemblée générale ligue « ordinaire » 2020

La date retenue est le dimanche 16 février (dernier week end avant les vacances scolaires) probablement à ANSE

2/ Présentation d'Alex Margand et de ses missions :

Alexia Margand a été embauchée le 4 novembre 2019 en contrat d'apprentissage pour 1 an afin de mettre en place le groupement d'employeurs de la ligue. Ce projet, partie intégrante du programme pour lequel le comité directeur a été élu, n'a pas pu aboutir pour l'instant, faute de moyens humains disponibles pour faire face à cette charge de travail importante.

L'objectif est d'être opérationnel au plus tard le 1^{er} juillet pour débiter les mises à disposition de personnel pour la rentrée sportive 2020/21.

Le groupement d'employeur sera une association à part entière, avec son propre objet social et son conseil d'administration distinct de celui de la ligue. Dans le futur Alexia Margand sera salariée du groupement d'employeur (et pas de la ligue).



Agée de 22 ans titulaire d'un DUT gestion des entreprises et des administrations, d'une licence pro gestion des ressources humaines, elle prépare en alternance dans le cadre de son contrat d'apprentissage une licence pro de gestion de gestion et développement de structure sportive. Elle pratique l'escalade en club FFME depuis 8 ans.

Principales missions/activités

- Rencontre et prise d'information avec pierre Henri Bourlier (réfèrent du projet pour la ligue
- Rencontre avec la directrice du GE Occitanie.
- Elaboration d'un état des lieux de l'emploi dans les clubs et CTs FFME AURA
- Projet présentation (plaquette) du GE AURA
- Préparation d'un support power point et de la présentation associée pour intervention auprès des clubs et dans les assemblées générales des CTs
- Rencontre Cristol, Fanny Brigand, Olivier Germond
- Recherche de subventions et montage des dossiers :
 - Subvention état contrat d'apprentissage
 - Subvention région création GE
 - Subvention état consolidation GE
 - Suivi et bilan subvention FDVA obtenue en 2019 sur création GE
- Elaboration statuts et Ri du GE
- Construction d'un Business plan et d'un premier budget annuel
- Contacts avec les opérateurs formation escalade : FFME Cédric Cruaud, CREPS Vallon Pont d'Arc...
- Contacts avec bureau de guides, bureaux de BE, SNAPEC
- Détermination des besoins en termes d'outils (logiciel RH, siège social, ...) pour le futur GE
- Modes opératoires de fonctionnement du GE, procédures de recrutement, conventions types de mise à disposition, procédures réglementaires relatives à l'embauche...

- Programmation et réalisation des rencontres clubs et CTs et fichier de suivi
- Rencontre de suivi tuteur mensuel

3/ Point sur les finances de la ligue et la trésorerie :

D'après les projections du trésorier, l'exercice 2019 devrait se terminer à l'équilibre ce qui constitue une très bonne nouvelle après une année 2018 très difficile avec 40 000€ de déficit. L'ensemble de l'équipe des bénévoles et salariés de la ligue sont à remercier pour avoir contribué à ce redressement. La situation de la trésorerie reste structurellement délicate et la ligue tient adresser toutes ses excuses aux structures qui ont du pâtir des retards de paiement. Cette situation ne doit pas se reproduire.

4/ Montant cotisation ligue 2020 :

Rappel la cotisation ligue est de 5.50€ pour la saison 2019/2020. Dans le cadre de la préparation budgétaire la question du montant de la cotisation ligue se pose. Une augmentation doit être envisagée indépendamment de la mise en place de nouveaux projets avec un impact financier important. Afin de pérenniser l'activité actuelle (avec des aménagements « mineurs ») et de tenter de reconstituer des réserves une augmentation de 0.5€ est envisagée. Si de trop grandes difficultés sont constatées dans le montage du budget 2020 une proposition à 1€ pourra être faite.

5/ Nouvelles conditions générales de vente :

La proposition est adoptée, elle s'aligne sur les pratiques des « voyagistes et organisateurs de stages sportifs ». Nos règles précédentes étaient trop « laxistes » et certaines personnes en « profitaient ». A titre d'exemple suppression du motif d'annulation « pour raisons médicales » comme exonération du paiement dans le cadre des nouvelles règles.

Un dispositif simple est retenu :

+30j	30-21j	20-15j	14-8j	7j-départ	stage commencé
30%	30%	50%	50%	75%	75%

6/ Décision sur la poursuite du reversement aux Cts d'une partie de la subvention PSF Formation :

Rappel : la ligue a disposé d'une subvention de 15 000€ en 2017, 10 000€ en 2018 au titre de l'aide à la formation du CNDS et en 2019 de 8 000€ au titre du PSF.

Le comité directeur décide de la poursuite de l'aide aux comités territoriaux qui organisent des formations.

Ci-dessous tableau récapitulatif des aides accordées :

Brevets fédéraux, sans les formations d'officiels

Période de référence : 1er novembre 2018 - 31 octobre 2019

Nb journées stagiaires	1167	Montant de la subvention pour une journée stagiaire	6,86 €	Enveloppe global	8 000,00 €
------------------------	------	---	--------	------------------	------------

CT	CT 01	CT 03	CT 07	CT 15	CT 26	CT 38	CT 42/43
Montant subvention	411,31 €	- €	- €	- €	445,59 €	445,59 €	1 309,34 €

CT	CT 63	CT 69	CT 73	CT 74	LIGUE	TOTAL
Montant subvention	- €	2 666,67 €	- €	- €	2 721,51 €	8 000,00 €

7/ Modification règles d'encadrement pour les formations pilotées par la ligue :

- ◆ Toute formation ou stage montagne ou et escalade doit être encadré (si présence d'un instructeur, moniteur ou initiateur bénévole) par un tandem : professionnel qualifié pour les disciplines proposées et titulaire du titre d'instructeur et bénévole titulaire d'un des diplômes suivants : instructeur, moniteur ou initiateur
- ◆ Rappel tous ces intervenants doivent être titulaires d'une licence FFME pour la saison concernée
- ◆ Rappel des règles URSSAF + copie du diplôme
- ◆ On travaille sur la question de la fourniture du casier judiciaire.

Un long débat s'est instauré, notamment sur la question de la transposition de cette décision pour les formations canyon

8/ les points 8 et 9 n'ont pas pu être abordés faute de temps.

9/ Difficultés SNE en Drôme :

Jean Donnadiou évoque des difficultés en Drôme sur la question des SNE. Séverine Rey présidente du CT 26, secrétaire de la ligue et excusée le jour de la réunion a apporté toutes les précisions nécessaires aux membres du comité directeur par mail après la réunion.

La secrétaire de la ligue



Le président de la ligue

